



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération n° 19/2020 du 09 juin 2020)

Les délibérations :

- ✓ N° 29/2023 Subventions aux associations – Vote complémentaire
Délibération approuvée
- ✓ N° 30/2023 Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
Délibération approuvée
- ✓ N° 31/2023 Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles
Délibération approuvée
- ✓ N° 32/2023 Adhésion et garantie première demande au Groupe Agence France Locale
Délibération approuvée
- ✓ N° 33/2023 Réalisation d'un prêt relais FCTVA / subventions d'investissement
Délibération approuvée
- ✓ N° 34/2023 Décision Modificative n°2 – Réajustements budgétaires
Délibération approuvée
- ✓ N° 35/2023 Contrat de prestation juridique avec la SARL ROUANET Avocats
Délibération approuvée
- ✓ N° 36/2023 Convention de prestation d'accompagnement du suivi des affaires en urbanisme et aménagement avec la SARL Atelier d'Urbanisme et d'Environnement CHADO
Délibération approuvée

Fait à Baratier, le 29 septembre 2023

Christine MAXIMIN